Pour être pris en considération, les dossiers introduits doivent répondre aux **critères de recevabilité** suivants :

* le formulaire de candidature doit être rempli complètement et n’est disponible qu’en français ;
* le porteur du projet est le représentant d’une collectivité, une organisation sans but lucratif, une institution, un groupe de bénévoles ou une institution publique locale (c.à.d. pas une organisation commerciale) ;
* le projet doit être pertinent par rapport aux objectifs du Fonds.